



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2023- 230
Date :

Mis en ligne le : 27 AVR. 2023

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-163
Extension BT pour le compte d'Enedis

Lieu : Rue Blaise Pascal – Impasse Pythagore

Durée : Du 29 avril au 28 mai 2023

N° Acte : 8.3

27 AVR. 2023

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le Code pénal ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-163 du 30 mars 2023, portant autorisation de travaux d'extension basse tension pour le compte d'Enedis à la société SOBECCA, dans la rue Blaise Pascal et l'Impasse Pythagore jusqu'au 28 avril 2023 ;

Vu la demande, en date du 17 avril 2023 de la Société SOBECCA, sise 745 avenue Georges Claude à 13852 AIX EN PROVENCE cedex 03, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux de jour et de nuit jusqu'au 29 mai 2023 ;

Considérant la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023- 163 du 30 mars 2023 sont prorogées jusqu'au 28 mai 2023. Les travaux pourront être effectués de jour ou de nuit.

Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame La Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours,
- Madame La Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction des transports,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère.

Lalia ATTAF

Adjointe au Maire,
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propriété

